

Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec

La Direction, Gérald Fortin, Roland Jouandet-Bernadat, Gilles Paquet and Fernand Martin

Volume 47, Number 1, April–June 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004357ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004357ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

La Direction, Fortin, G., Jouandet-Bernadat, R., Paquet, G. & Martin, F. (1971). Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec. *L'Actualité économique*, 47(1), 109–134.
<https://doi.org/10.7202/1004357ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1971

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Débat

Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec

Au début de 1970, les professeurs Higgins, Martin, Raynauld soumettaient au ministère de l'Expansion économique régionale un rapport destiné à fournir les principes directeurs d'une politique d'aménagement de l'espace québécois¹. Ce rapport fut rendu public et devait susciter toute une série de prises de position en général favorables.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'ouvrir un débat sur les conclusions de cette analyse. Ce débat se situe dans le prolongement d'un colloque organisé en février 1971 par le ministère de l'Expansion économique régionale en collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec. Le rapport est divisé en deux parties. La première comprend deux chapitres. Elle est consacrée à l'examen des perspectives jusqu'en 1975 de l'économie québécoise dans son ensemble ainsi que de celles des régions administratives de Montréal, Québec, Sept-Îles et Trois-Rivières. La deuxième comprend cinq chapitres. Elle se rapporte au modèle d'analyse et aux conclusions.

Au point de départ de l'analyse se situe la constatation que l'avenir économique du Québec est grandement handicapé par la présence d'industries à croissance lente qui jouent un rôle excessif dans la structure économique. Ce diagnostic se précise par l'observation selon laquelle pour ces activités les taux de croissance québécois sont inférieurs aux taux de croissance canadiens. Il y a donc

1. Ministère de l'Expansion économique régionale, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, 1970, ronéotypé, 136 pp. et annexe.

une double cause d'inquiétude pour l'avenir économique de la province de Québec. Dans ces conditions, le Québec se doit de développer la région de Montréal car c'est elle qui jouit des meilleurs atouts. « Du point de vue du Québec, l'avenir est principalement déterminé par l'amélioration ou la détérioration de la position concurrentielle de Montréal relativement à l'espace économique de Toronto et aux autres espaces polarisés dans le monde. » (p. 116). Que penser de ces affirmations ?

La Direction

— I —

GÉRALD FORTIN

Institut national de la Recherche scientifique (Québec)

Ce rapport présente une série de thèses interreliées, bien documentées et dont il semble impossible de sortir.

Après avoir distingué entre pôle de croissance et pôle de développement, les auteurs démontrent que Montréal est le seul pôle du Québec qui soit un pôle de développement. Par ailleurs, c'est un pôle faible. Montréal est trop faiblement relié aux marchés et aux centres de décisions internationaux. Seul capable de créer le climat nécessaire à l'innovation, Montréal reste quand même une petite ville en comparaison des grands centres nord-américains ou européens.

Pour autant, il est essentiel de concentrer tous les efforts de développement à Montréal et à sa région immédiate (organisé selon un plan directeur). Cette priorité de Montréal n'implique pas toutefois « l'abandon » des autres régions où seraient mises en place des politiques de croissance.

Ce qui est proprement nouveau dans cette thèse, c'est l'idée que le développement doit faire l'objet d'une intervention volontaire et planificatrice aussi forte (sinon plus) que la croissance. C'est parce que Montréal est prospère que l'on doit y consacrer une attention encore plus grande, de façon à accélérer les effets d'entraînement sur le reste du Québec. Une telle orientation constitue un renversement complet de l'attitude des divers gouvernements

vis-à-vis la région de Montréal. Les gouvernements ayant jugé que le développement ou la croissance de Montréal se faisait à un rythme satisfaisant, sans intervention, ont pratiquement renoncé à intervenir dans cette région.

Le seul contre-pouvoir qui puisse s'opposer actuellement au pouvoir économique pur est le pouvoir politique de la municipalité de Montréal. La région de Montréal apparaît ainsi comme un *vacuum* politique où le citoyen se sent complètement dépourvu. Indépendamment des avantages économiques d'une intervention volontaire dans la région de Montréal, il y aurait des avantages politiques importants. Pôle de développement économique pour le reste du Québec, Montréal est la région la plus sous-développée au plan de la conscience politique et des innovations politiques. Il semble y avoir là une sorte de corrélation négative : plus la région est prospère moins il y a conscience politique et vice versa (voir le phénomène de C.R.D.).

À moins de définir une société uniquement par sa dimension économique, il faut voir dans ce déséquilibre économique politique un problème très grave, demandant une action concertée. La thèse des auteurs permet une réconciliation de l'action politico-économique, à partir de considérations purement économiques. À ce titre, cette thèse devient fascinante, car elle fait disparaître une fausse perception de la planification : à savoir qu'il faut planifier seulement quand cela va mal. C'est seulement à partir du postulat qu'il faut planifier surtout quand cela va bien, qu'une véritable planification globale socio-politico-économique deviendra une réalité.

Il faut bien voir qu'il s'agit alors d'un rejet des doctrines du libéralisme économique et politique, doctrines que l'intervention croissante des États n'avait pas encore réussi à ébranler.

Une fois admise la thèse principale des auteurs, il reste plusieurs problèmes importants à discuter. Problèmes soulevés (parfois en passant par les auteurs) mais trop peu analysés ou mal analysés.

- 1) *À quel grand complexe nord-américain appartient Montréal : Chicago ou New-York ?*

Cette question n'est pas analysée en profondeur et les réponses données sont contradictoires. Parfois, Montréal apparaît comme le dernier chaînon d'un axe Toronto-Chicago ou la limite extrême de

l'hinterland du pôle Chicago. Parfois, Montréal apparaît comme relié surtout à New-York (i.e. nombre de succursales).

Une réponse plus claire, plus circonstanciée (par exemple, Chicago, au point de vue transport, New-York, au point de vue innovation ?) est essentielle si l'on veut orienter le développement de Montréal.

La faiblesse de Montréal vient peut-être du fait qu'on a trop facilement accepté que Montréal soit le dernier parent pauvre de Chicago et de Toronto, et qu'on ne lui a pas fait assez jouer son rôle de *contre-pôle* axé vers l'est et un autre type d'innovations.

De même, il faudrait analyser la structure technologique de ces deux pôles, de même que les reconversions en voie d'opération dans ces deux complexes.

Selon ses fonctions spécifiques à l'intérieur des deux complexes, selon les transformations innovatrices de ces deux complexes, le futur de Montréal sera différent, l'action volontaire prendra des orientations différentes. En particulier, si l'on retient l'hypothèse d'un rôle important vis-à-vis New-York. Il est peut-être possible de songer à rendre Montréal plus indépendant de Toronto et même à éviter que Montréal demeure le parent pauvre de Toronto. Il est peut-être possible de faire de Montréal un contre-pôle axé vers l'est et le sud. Le rôle polarisateur de Montréal pourrait alors s'étendre vers Québec et les Maritimes. La croissance de l'Est serait ainsi plus rapide que si Montréal demeure axé sur Chicago.

2) *Liaisons internationales et marché international*

Les auteurs insistent beaucoup comme mesure du dynamisme de l'économie sur une structure économique reliée au circuit nord-américain et international. Plus il y a de succursales de grandes entreprises étrangères, plus il y a développement. (Je ne me rappelle pas avoir vu dans le texte le nombre de bureaux chefs situés à Montréal). Sans rejeter cet indicateur, il faut admettre qu'il ne suffit pas.

Il ne suffit pas, en effet, qu'au point de vue du management nous soyons reliés à l'extérieur, il faut aussi pouvoir agir sur l'extérieur ; en particulier pouvoir vendre à l'extérieur.

Il faudrait donc pouvoir examiner la structure du marché international et le degré d'autonomie de l'économie du Québec sur ce

marché. À première vue, à un non-économiste, la situation du Québec et de Montréal apparaît comme celle d'une économie dominée, semblable à celle de la plupart de l'Amérique latine (elle apparaît même comme plus dominée que celle du Mexique). Je ne considère pas ici la domination en termes de qui est propriétaire, mais en termes d'autonomie à jouer sur le marché international.

Nous exportons des matières premières, nous produisons pour la consommation interne sauf de rares exceptions. Les succursales industrielles ne sont pas ici pour concurrencer sur le marché international les maisons mères. Elles sont tout au plus un boni qu'on nous donne, en retour de nos matières premières. De l'auto-consommation de nos grands-pères cultivateurs nous sommes passés à l'auto-consommation industrielle. Il faudrait alors au moins être aussi logiques que les Mexicains et interdire toute importation, sauf l'importation de capitaux. Peut-on vraiment parler de développement si la croissance est basée sur l'exploitation des matières premières et le développement, sur une production innovatrice que nous devons consommer nous-mêmes? À mon sens, il n'y aura développement à Montréal ou ailleurs que si nous réussissons (seul ou avec d'autres) à être innovateurs, non seulement pour nous, mais surtout pour les autres, c'est-à-dire si notre industrie est présente sur le marché international.

De façon paradoxale, le seul domaine où nous jouons vraiment dans un contexte de marché international est celui de l'agriculture. C'est aussi le domaine où nous avons le plus de contrôle collectif.

3) *Production mixte ou spécialisation*

À mon sens, il ne suffit pas d'avoir des entreprises innovatrices à Montréal pour qu'elle devienne un pôle de développement. Si ces entreprises innovatrices ne desservent qu'un marché interne (québécois ou canadien) Montréal va demeurer un pôle de croissance, et il faudra y appliquer des politiques de gestion de la croissance comme à Québec, Sept-Îles et Trois-Rivières.

Il faut que ces entreprises innovatrices soient à vocation internationale. Étant donné nos ressources d'innovation, en particulier humaines, cette vocation internationale exige une spécialisation dans un domaine ou deux. Cette spécialisation pourra se faire à partir de nos points d'excellence (avantages comparatifs) ou par la recherche

d'un secteur neuf non occupé. Parmi toutes les recherches à faire au Québec, c'est là, à mon sens, la première priorité.

Analogiquement à l'agriculture, nous pouvons et nous devons continuer la production mixte pour l'auto-consommation, mais notre développement économique dépend du choix judicieux de certaines spécialisations qui nous permettront de jouer un rôle dans le marché international.

4) *La gestion de la croissance*

Un des facteurs importants, pour les auteurs de croissance, est la mise en marché de nos richesses naturelles, en particulier celles où il y a une demande internationale. Nous sommes d'accord ; encore faudrait-il envisager la possibilité de transformer sur place certaines de ces ressources avant de les exporter.

Par ailleurs, une bonne gestion de l'exploitation des ressources signifie automatiquement diminution de main-d'œuvre et dépeuplement des régions dont l'économie est surtout basée sur ces ressources. Peut-on se poser alors un problème économique important surtout si, comme les auteurs, on désire assurer à l'ensemble de la population un maximum de services publics égalitaires et universels ?

Pour assurer ces services, des investissements sont nécessaires et un bassin de population suffisant est nécessaire. La rationalisation des entreprises primaires peut diminuer tellement le bassin de population qu'il deviendrait impossible d'assurer les services à des coûts abordables. De plus, une population ne vit pas que de services, elle vit aussi d'une société. Pour assurer une densité suffisante pour garantir les services et une société, il devient souvent nécessaire au niveau régional d'ajouter à la rationalisation des industries primaires, la création d'entreprises sinon de développement, du moins de croissance. C'était là la conclusion la plus importante des études du B.A.E.Q., conclusion qui, à elle seule, justifiait la préparation d'un plan pour cette région.

La création d'un Québec vivable sociologiquement aussi bien qu'économiquement, suppose donc la préparation de plans régionaux qui cherchent à maximiser la relation entre la population, la rationalisation des entreprises, la garantie des services et une qualité de vie individuelle et collective.

5) *La satellisation urbaine*

Je ne voudrais ici que souligner l'importance de penser le Québec comme un réseau urbain. C'est en autant que ce réseau sera défini globalement que l'on pourra penser à une planification globale appuyée sur des planifications régionales.

6) *Sur la connaissance non économique*

Très sûrs d'eux-mêmes quand aux connaissances économiques, les auteurs ont pour le moins tendance à minimiser le niveau des connaissances venant des autres disciplines. Cette tendance a pour effet de diminuer la portée de leur raisonnement économique. Ils n'avaient pas besoin de chercher à répondre aux objections qui pourraient venir des autres disciplines.

— II —

ROLAND JOUANDET-BERNADAT

École des Hautes Études commerciales (Montréal)

Le rapport semble devoir susciter plusieurs observations.

a) *L'incertitude de certaines estimations chiffrées doit être soulignée*

Il convient ici de rendre hommage aux auteurs pour l'intéressante exploration statistique qu'ils nous proposent et qui permet d'éclairer les perspectives de l'évolution. Il n'en demeure pas moins que les résultats de cet effort sont évidemment aléatoires. Ces incertitudes ne sont pas sans conséquences sur les conclusions atteintes.

Par exemple, aux pages 44 et 45, nous pouvons lire :

« La tendance générale ne change pas grand-chose à la position de Montréal dans le Québec tandis qu'elle favorise un peu Trois-Rivières et Québec. »

« Les tendances ne montrent pas au total des mouvements inter-régionaux spectaculaires. »

Ces conclusions ne nous semblent pas en accord avec les tendances que nous avons constatées entre 1951 et 1966 au niveau de l'évolution de la population et du produit intérieur brut au coût des facteurs. La tendance à l'accentuation de l'écrasante supériorité

de la région de Montréal dans la Province semble être difficilement réversible. En tout cas, nous n'avons pas perçu les signes d'un renversement. Au contraire, l'analyse des tendances au niveau des régions périphériques nous a montré que les régions rurales de la Province ont connu de 1951 à 1966 une croissance dont l'origine se situe surtout dans des activités tertiaires à vocation locale (services, administration, commerce de détail, communications). Le faible dynamisme des activités motrices n'incite pas à beaucoup d'optimisme pour l'avenir¹.

Les prévisions démographiques régionales du ministère de l'Industrie et du Commerce² confirment l'hypothèse d'un plus grand dynamisme de la région de Montréal. L'évolution est telle que le poids démographique de la région administrative de Montréal passe de 53 p.c. du total québécois (1961) à 60 p.c. (1981). Si les inégalités de revenu per capita persistent, cela aurait comme conséquence qu'environ 70 p.c. du produit intérieur brut québécois serait issu, en 1981, de la région administrative de Montréal.

Sur un autre point, essentiel selon nous, nos observations ne concordent pas avec celles des auteurs. Il s'agit de l'éventuel mouvement de déconcentration hors de Montréal. Nous pouvons lire à cet égard :

- p. 67, « Prenant la surface de la région administrative comme l'espace urbain polarisé, on s'aperçoit qu'à Montréal il y a un fort processus de déconcentration amorcé depuis la période 1949-1959 et qui va en s'accroissant ».
- p. 138, « Un mouvement de déconcentration dans la zone périphérique s'est donc amorcé ».

Nous pensons qu'il ne faut pas être trop optimiste sur ce point. Ce qui nous a au contraire paru caractéristique (les travaux de l'I.M.R.S. relatifs à l'aéroport de Sainte-Scholastique confirment cette conclusion) c'est l'absence d'un mouvement de polarisation du milieu par l'aire métropolitaine de Montréal. L'observation des implantations industrielles dans la région de Montréal suggère que l'absence de terrains industriels et les problèmes de congestion ont fait que les nouvelles activités tendent à se situer à la périphérie de

1. R. Jouandet-Bernadat, *Comptes régionaux Québécois*, ronéotypé, 253 pages, O.P.D.Q., 1969.

2. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Perspectives démographiques*, ronéotypé, 226 pages, 1969.

l'île de Montréal plutôt qu'au centre, ce qui est un phénomène bien normal. Mais les pôles urbains de la région administrative de Montréal n'ont pas manifesté au cours des dernières années un dynamisme très caractéristique.

De tout ceci, il convient de retenir deux idées : les disparités régionales, loin de s'atténuer dans la province de Québec, tendent à s'accroître ; Montréal ne diffuse pas sa croissance à d'autres pôles urbains. Sur ces deux points, les mécanismes naturels jouent d'une façon perverse. Il convient d'en prendre acte.

b) *Le rapport n'a pas envisagé le problème des coûts de la concentration ni celui des coûts du sous-développement régional*

Dans la mesure où l'on constate que le maintien voire l'aggravation des disparités régionales ne sont pas des hypothèses illusoire pour l'avenir, il convient de s'interroger sur les coûts et les avantages de la situation prévisible. Or, les auteurs ne présentent que les intérêts de la concentration urbaine en particulier en ce qui concerne le développement des innovations.

Il est évident que la concentration dans de grands ensembles urbains correspond pour les entreprises des particuliers et des gouvernements à des coûts plus élevés dont le tableau 1 fournit une

Tableau 1
Dépenses moyennes par habitant
des administrations municipales, 1962 — États-Unis
(par tranches de population)

Tranches de population		Dépenses en capital	Autres dépenses	Total	
moins de	2,500	9.43	32.48	41.91	
de 2,500	à 4,999	10.05	42.24	52.28	
	5,000	9,999	13.63	47.09	60.72
	10,000	24,999	17.26	55.17	72.43
	25,000	49,999	20.66	75.41	96.08
	50,000	99,999	23.79	87.66	111.46
	100,000	299,999	30.36	93.76	124.12
	300,000	499,999	32.48	91.56	124.04
	500,000	999,999	41.27	125.23	166.51
	1,000,000	ou plus	46.80	172.31	219.12

SOURCE : « Finances of Municipalities and Township Governments », *Census of Governments* : 1962 (Washington, D.C. : U.S. Bureau of the Census, 1964), vol. IV, n° 3, p. 34.

illustration. Il est bien évident que ce tableau ne suffit pas à résumer la complexité du problème des coûts de la concentration urbaine. En particulier ils n'envisagent pas le volume et la qualité des services fournis. Il n'en demeure pas moins que ces coûts existent et sont très divers. Les auteurs ont tort d'ignorer le problème.

Parallèlement, le maintien et l'accentuation de l'état de sous-développement des régions périphériques correspondent également à un coût économique pour la collectivité. Un élément de ce coût réside dans le fait que le taux de chômage demeure en permanence supérieur à la moyenne dans les régions les moins favorisées, comme le montre le tableau 2. L'importance de cette masse de chômeurs correspond à une perte considérable pour la société.

Un processus cumulatif de déclin risque de s'accroître dans de nombreuses régions si les tendances actuelles se maintiennent. Ce processus conduirait à une sous-utilisation du capital social, à un accroissement des charges collectives per capita, à la naissance d'excédents de capacité dans l'industrie. Les meilleurs éléments quitteraient à un rythme accéléré les régions peu favorisées. Un processus multiplicatif à rebours se développerait. Ceci correspond à un coût dont il convient de tenir compte dans l'établissement d'une politique rationnelle.

Tableau 2
Taux de chômage * annuels par région québécoise

(en pourcentage)

<i>Régions</i>	<i>Moyenne 1955-1964</i>	<i>Régions</i>	<i>Moyenne 1955-1964</i>
Gaspésie	15.2	Montréal	
Saguenay-Lac St-Jean	13.7	et Montréal Métropolitain	7.5
Québec	9.0	Outaouais	8.5
Trois-Rivières	11.1	Abitibi-Témiscamingue	9.1
Cantons de l'Est	9.0	Côte-Nord	12.7
		PROVINCE	8.6

SOURCE : Rapport du Comité d'étude sur le chômage saisonnier, C.O.E.Q., Québec (non publié).

* Demandes actives d'emploi du Service national de placement, exprimées en fonction de la main-d'œuvre totale.

c) Il nous paraît en définitive important de nuancer certaines des conclusions du rapport

Il paraît clair que l'affirmation centrale du rapport selon laquelle l'avenir du Québec dépend du rôle de Montréal peut difficilement être contestée.

Nous pensons toutefois que dans leur diagnostic, les auteurs n'ont pas suffisamment mis en lumière le risque de maintien et d'aggravation des disparités régionales que l'on peut pressentir dans le moyen et le long terme. Par voie de conséquence, ils ont totalement ignoré le problème fondamental du coût des inégalités régionales.

Il semble, en définitive, qu'une politique de développement régional doit tenir compte de divers facteurs dont certains ont été négligés dans le Rapport : l'attraction exclusive de Montréal sur un certain nombre d'industries ; le coût du sous-développement régional et de la concentration montréalaise ; la maximisation à moyen terme et à long terme de la richesse québécoise, etc.

En fonction de ces considérations, il apparaît qu'une activité dont il est possible d'encourager la présence hors de la métropole montréalaise sans que cette localisation soit économiquement non rentable doit être incitée à se localiser en dehors de Montréal. Le coût de l'incitation financière peut être compensé par une diminution des coûts économiques du sous-développement régional. En attirant des industries vers les régions périphériques, on ne nuit d'ailleurs pas à Montréal puisque, selon les auteurs du Rapport : « La concurrence est plutôt interprovinciale qu'interrégionale au Québec » (p. 76).

Une politique de développement régional pour être efficace et socialement productive doit être *sélective* et tenir compte de divers facteurs dont nous voudrions citer quelques exemples.

1) Le comportement de la population des régions périphériques. Les auteurs indiquent (p. 156) : « Notre modèle suppose que la population est mobile ». C'est là une hypothèse. Dans la population des régions périphériques, une certaine partie est certainement mobile. Une autre, en fonction de ses intérêts, de ses motivations, de ses goûts et de son âge, est immobile. L'importance respective de

ces deux groupes implique des analyses, des recherches complémentaires. Une politique de développement régional est indispensable pour la partie non mobile de la population si on veut éviter que celle-ci ne reste à la charge de la collectivité.

2) Il faut distinguer aussi, selon la classification fondamentale opérée dans le Rapport, « activités de croissance » et « activités de développement ».

« Pour les fins de cette analyse, il convient de distinguer les activités économiques de croissance et les activités de développement. Les premières sont des activités induites qui s'inscrivent dans un schéma de continuité et dont les grandeurs se modifient à un rythme prévisible et régulier. Ces activités se poursuivent dans des conditions connues de marché, de technologie et de coûts de production. Les activités de développement par contre consistent dans des innovations qui transforment les conditions des opérations ; elles sont des activités créatrices qui modifient les structures de coûts et de rendement, et provoquent une rupture, une discontinuité plus ou moins profonde ».

Si les activités de développement peuvent être considérées comme spécifiquement orientées vers les grandes agglomérations (encore que ce point de vue mérite certaines vérifications et atténuations), il n'en va pas de même des activités de croissance dont une bonne partie est « libre de toute entrave ».

3) Il va de soi qu'une politique de développement régional doit être spécialement différenciée en fonction des potentialités des diverses régions. Seules les régions possédant de réelles possibilités d'avenir méritent un effort en leur faveur.

Toutes ces observations demeurent préliminaires et très générales. Elles visent, toutefois, à montrer que les *Orientations du développement économique régional dans la Province de Québec* tout en mettant l'accent sur certains aspects essentiels du problème en laissent d'autres dans l'ombre.

— III —

GILLES PAQUET
Carleton University (Ottawa)

« Pas de pensée sans utopie.
 Mais pas de naïveté. »
 Henri Lefebvre

I. *Introduction*

Les économistes n'ont encore que des vues bien imprécises du développement régional et de ses formes souhaitables. Cela tient au fait qu'il n'existe pas encore de langue-de-solution-de-problèmes qui sache épeler les distinctions essentielles, définir un cadre de référence utile et suggérer une pratique économique bien articulée. Les modèles économiques conventionnels s'ajustent à des problématiques bien structurées — maximisation d'une fonction objective à l'intérieur d'un domaine cerné par des contraintes bien spécifiées — mais ils ne donnent pas prise sur les problèmes qui n'ont pas encore été aussi clairement circonscrits. Les économistes sont assez mal équipés pour s'attaquer à ces problèmes qui n'ont pas encore « pris » au sens où une ménagère dit d'une crème qu'elle la fait prendre. Le chercheur semble donc contraint soit à travailler au pif soit à faire violence au problème en l'insérant dans des schémas opératoires trop rigides et mal adaptés.

Pour dépasser ce dilemme, les économistes du développement régional doivent mettre au point des méthodes quasi analytiques ajustées aux problématiques en-train-de-prendre. Ces méthodes posent d'emblée que la problématique est mal définie et prennent le départ à partir d'un cadre conceptuel préliminaire qui est soumis à une critique incessante en établissant un feedback continu entre ce cadre conceptuel et l'analyse en cours. On a commencé à rassembler les matériaux nécessaires à l'élaboration de ces méthodes et à en forger les premiers prototypes¹. Certains ont même dit que « les

1. Pour un examen de certains problèmes posés aux spécialistes de sciences humaines par les problématiques imparfaitement « prises », voir G. Paquet, « Social Science Research as An Evaluative Instrument for Social Policy » mémoire présenté au symposium *Social Science Research and Social Policy*, Human Resources Research Council, Edmonton, février 1971 (à paraître dans les actes du symposium). Voir aussi : H.I. Ansoff, « A Quasi-Analytic Method for Long Range Planning », in C.W. Churchman & M. Verhulst (éd.) *Management Sciences — Models and Techniques*, London, 1960, pp. 229-251 ; H. Lefebvre, *Du rural à l'urbain*, Paris, 1970, pp. 129-140.

sciences sociales commencent déjà à devenir expérimentales »². Pour notre part, nous croyons que si les premiers essais expérimentaux au niveau des organisations complexes sont possibles, comme le suggère Crozier, ils sont fort lents à venir.

Voilà d'ailleurs ce qui fait le mérite de l'étude de Higgins-Martin-Raynauld (HMR)³. S'il est trop tôt pour évaluer le sur-objet⁴ qui va peut-être naître des débats autour de l'approche HMR, il nous semble qu'elle propose un cadre conceptuel préliminaire fort utile, d'autant plus utile, comme point de départ de ce procès de critique incessante, que sa simplicité et son vague empêchent que la stratégie qu'elle esquisse ne s'accrédite comme *solution* au problème de l'aménagement du territoire québécois. Nous considérons HMR comme le point de départ d'un processus de transduction⁵ qui saura peut-être engendrer une problématique mieux fermée. Pour en juger, il faut partir d'un cadre de référence qui nous aide à sonder les possibilités de l'option HMR comme bougie d'allumage dans un processus comme celui que nous avons mentionné.

II. Un cadre de référence

Un bon cadre de référence définit à gros traits un espace dans lequel il va être possible d'insérer avantageusement le problème qui nous intéresse. Comme tel, il peut avoir de multiples vocations. Tantôt il démembré le problème en des composantes qui en montrent le sens, tantôt il identifie les couplages entre le problème qui est au centre du débat et les autres dimensions de la dynamique

2. M. Crozier, *La société bloquée*, Paris, 1970, p. 17.

3. B. Higgins, F. Martin, A. Raynauld, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ottawa, février 1970.

4. « La connaissance cohérente est un produit non pas de la raison architectonique, mais de la raison polémique. Par ses dialectiques et ses critiques, le surrationalisme détermine en quelque manière un surobjet. Le surobjet est le résultat d'une objectivation critique, d'une objectivité qui ne retient de l'objet que ce qu'elle a critiqué. » G. Bachelard, *La philosophie du non*, Paris, 1949, p. 139. Le surobjet est en quelque sorte cette somme des critiques qui constitue le seul résidu solide après un débat enraciné dans une image ou idée première qui a disparu en cours de route.

5. « La transduction élabore et construit un objet théorique, un objet possible et cela à partir d'informations portant sur la réalité ainsi que d'une problématique posée par cette réalité. La transduction suppose un feedback incessant entre le cadre conceptuel utilisé et les observations empiriques. Sa théorie (méthodologie) met en forme certaines opérations mentales spontanées de l'urbaniste, de l'architecte, du sociologue, du politique, du philosophe. Elle introduit la rigueur dans l'invention et la connaissance dans l'utopie. » H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, 1968, p. 121.

sociale, tantôt il simplifie le trait d'union de la théorie à la politique et éclaire les options possibles et souhaitables.

Nous avons proposé ailleurs certains éléments pour un cadre de référence dans les études de développement régional. Nous y insistons sur le contrepoint développement-aménagement-espace qui constitue l'essence du développement régional⁶. Dans un second temps, nous avons fait la spectrographie de l'évolution de ce système économique-géographique planifié en examinant l'interaction structure-fonctionnement⁷. Or il nous semble maintenant que nous ne saurions bien comprendre le sens de l'aménagement du territoire qu'en l'inscrivant dans le cadre d'une dynamique plus large. C'est le sens d'ailleurs de la démarche que semblent favoriser HMR dans l'introduction au rapport. Posant que l'aménagement du territoire québécois constitue « l'objet essentiel » (p. 3) de leurs travaux, ils disent clairement que l'étude des conditions d'implantation et de multiplication des activités économiques implique « de façon immédiate un certain milieu sociologique et institutionnel, un espace doté de caractéristiques précises et déterminées » (p. 3). Mais les auteurs ne poursuivent pas plus loin cette intuition fort intéressante.

Cette dynamique plus large, nous voudrions la saisir dans les catégories que nous suggère Kenneth Boulding⁸. Celui-ci dépar tage le système social comme réalité socio-matérielle en trois sous-systèmes liés : le système de la contrainte, le système de l'échange et le système de l'intégration. Le premier réfère à l'allocation du pouvoir et a surtout été analysé par les politicologues ; le second réfère à l'allocation des ressources rares selon des mécanismes de *quid pro quo* et constitue, *grosso modo*, la chasse-gardée des économistes ; le troisième englobe toute une série d'aspects de la société qui réfèrent au statut des acteurs, aux problèmes de légitimité, de loyauté, d'identité et de communauté. Ce troisième système est le terrain des opérations des sociologues.

6. G. Paquet, « Industrialisation et développement régional : matériaux pour une analyse », *Les Dimensions du développement régional*, Québec 1968, pp. 1-62 ; T.N. Brewis & G. Paquet, « Regional Development and Planning in Canada : An Exploratory Essay », *Canadian Public Administration*, XI, 2, été 1968, pp. 123-162.

7. T.N. Brewis & G. Paquet, « A Systemic View of Regional Development and Planning : A Review Article », *Urban Studies*, 4, 3, novembre 1967, pp. 286-292.

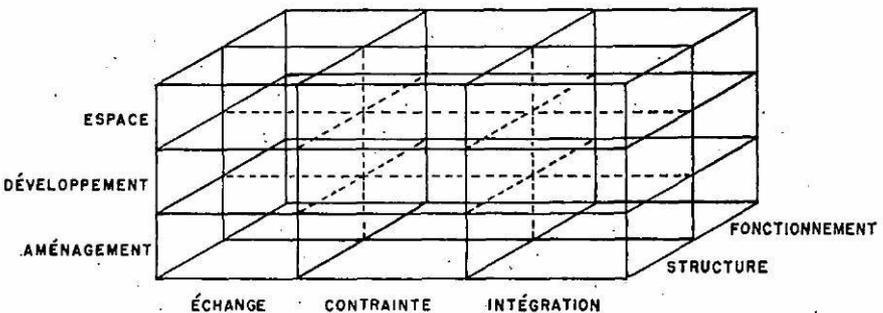
8. K.E. Boulding, *A Primer on Social Dynamics*, New York, 1970 ; il faudrait aussi renvoyer aux petits livres de François Perroux, (*Économie et Société*, Paris, 1960 ; *Industrie et Création collective*, tome I, Paris, 1964 et tome II, Paris, 1970) qui développent des idées parentes.

Nous croyons que c'est tronquer la réalité et se condamner à des vues trop courtes que de limiter l'environnement dans lequel nous examinons le développement régional au seul système de l'échange. Cela a pour effet de donner priorité à une série d'indicateurs, de dimensions et d'institutions avant même que le problème de l'aménagement du territoire ait été proprement formulé. Mieux vaut chercher le sens des stratégies de développement régional dans les interrelations entre les éléments d'un prisme classificatoire plus complexe. À la triade aménagement-développement-espace et à la dyade structure-fonctionnement, nous ajoutons donc le triptyque échange-contrainte-intégration.

À l'intérieur de cet univers que nous prendrons pour fenêtre sur la réalité sociomatérielle que constitue la société québécoise, il nous faut définir un certain nombre de considérations à priori.

(a) Les objectifs de l'aménagement du territoire québécois ne sont pas exclusivement économiques. Si l'on avait besoin de se le faire rappeler, le ministre Castonguay l'a fait éloquemment à l'Assemblée Nationale le 17 novembre dernier⁹. La priorité qu'on avait donnée à l'économique et au système d'échange dans l'aménagement du territoire lui est lentement reprise. Tout au moins, comme le dit Perroux, on ne peut plus assumer que l'échange économique est « isolable de ses accompagnements sociaux »¹⁰.

(b) Le développement économique ne suffit plus : on a pu voir émerger au cœur de l'économie sociale québécoise un glissement vers la notion de développement social. Ce développement social



9. L'intervention du ministre Claude Castonguay a été reprise dans *Le Devoir* du 19 novembre 1970, pp. 5-6. M. Castonguay y met l'accent sur les effets maléfiques de la « course au développement économique » et de « cette valeur désordonnée qui est attachée au développement économique en soi ».

10. F. Perroux, *Économie et Société*, Paris, 1960, p. 9.

implique le passage d'un *état du bien-être* dont l'action est largement passive et réparatrice vers un *état des services* qui reconnaît les droits sociaux des citoyens et met en marche et anime la technologie sociale qui va les actualiser ¹¹. L'aménagement du territoire ne saurait se faire à l'intérieur des cadres étroits de la rationalité de l'échange. Les formes souhaitables du développement régional devront se définir en harmonie avec cette nouvelle politique sociale.

(c) En sus des glissements dans les objectifs québécois du développement et de la réorientation de la politique sociale, lesquels prennent la mesure de toute politique de développement régional, certains travaux épistémologiques récents ont enrichi et changé la notion usuelle d'aménagement du territoire. Fernand Dumont a fort bien perçu les interdépendances espace-développement-aménagement et échange-contrainte-intégration. Pour lui, « le développement est... la coordination d'espaces rendus mobiles par l'aménagement » ; la notion d'intégration est une sorte de complément spatial à la notion de croissance et l'évolution économique harmonieuse suppose un *espace intégré*. Cette idée d'intégration n'est d'ailleurs pas limitée à l'espace banal mais englobe tout l'espace social : « la propagation d'effets positifs à partir des pôles de développement exige un aménagement de l'espace où les facteurs sociaux au sens le plus large prennent une importance décisive » ¹².

L'univers de l'analyse régionale est donc fort complexe, puisqu'en sus des interdépendances aménagement-espace-développement avec leurs rationalités propres et les accommodements réciproques impliqués par la boucle structure-fonctionnement qui est au cœur des systèmes auto-réglés et auto-guidés, il faut aussi tenir compte de la façon dont ce système d'échange planifié dans l'espace s'intègre, s'institue et se cristallise à l'intérieur de la réalité sociomaté-

11. Éric Trist développe certaines de ces idées dans son mémoire devant le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique (29 mars 1960). On peut mesurer l'importance accordée par le Québec à la primauté du développement social et aux nouveaux droits sociaux tout autant que la réorientation de la politique sociale qui s'ensuit dans certains discours récents du ministre Castonguay. Voir *Le Devoir*, 10 mars 1971. Lié à ces droits collectifs que l'État reconnaît on trouve le germe de certaines défenses — défense de « détruire les personnes collectives, d'inhiber les initiatives locales ou régionales » (R. Lafont, *La révolution régionaliste*, Paris, 1967, p. 19). Bien que les contraintes mutuelles des systèmes d'échange et d'intégration soient encore mal articulées, nous insistons seulement sur le fait qu'elles existent.

12. F. Dumont, *La dialectique de l'objet économique*, Paris, 1970, pp. 172-182. Pour une tentative de généralisation de la notion d'intégration à partir de l'économie, voir J.F. Besson, *L'intégration urbaine*, Paris, 1970.

rielle que constitue le système social global¹³. Voilà l'univers qu'entend investir et guider la stratégie HMR.

III. La stratégie HMR

On peut découper le rapport assez naturellement en trois parties : une définition des problèmes et des objectifs (chapitre 3) et la présentation formalisée des concepts de développement et de croissance (chapitre 5) (section Higgins) ; une définition de la structure urbaine et régionale présente et anticipée dans les quatre grandes aires de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Côte-Nord-Sept-Îles (chapitre 2) (section Martin) ; et un modèle de développement régional (chapitre 4) et les politiques qui en découlent (chapitre 6) (section Raynauld). À ceci il faut ajouter certains exercices de prospective qui tentent de poser les contours du Québec des années 1975 (chapitre 1) et l'appendice statistique sur lequel cette prospective se fonde.

La stratégie HMR tient toute dans la section Raynauld. L'analyse structurale-régionale de Martin est un croquis utile qui accompagne la stratégie proposée par Raynauld sans pourtant lui prêter un ferme soutien. Quant à la section Higgins, elle n'est pas essentielle pour la bonne compréhension de la stratégie : les écritures formelles du chapitre 5 ne sont ni utiles ni utilisées et la définition des problèmes et des objectifs ne constitue pas un fondement bien solide pour la discussion. Nous nous bornerons donc à reprendre ici les commencements d'argumentation de la section Raynauld.

Nous disons commencements d'argumentation non point pour signifier que les raisonnements y sont courts mais bien pour indiquer que l'argumentation de Raynauld est le point de départ d'un processus de transduction et qu'elle ne peut être au mieux que l'expression d'un « rationalisme régional » au sens de Bachelard¹⁴. Raynauld se borne en effet à examiner un canton du savoir et même

13. K. Polanyi, « The Economy as Instituted Process » in K. Polanyi, C.M. Arensberg, H.W. Pearson (éd.), *Trade and Market in the Early Empires*, New York, 1951, ch. 13.

14. G. Bachelard examine l'utilité de « déterminer des régions distinctes dans l'organisation rationnelle du savoir » et les modes d'intégration de ces « rationalismes régionaux » dans *Le rationalisme appliqué*, Paris, 1949, ch. VII. Comme le dit Bachelard, « le rationalisme intégral doit... être un rationalisme dialectique » (p. 133) et relève d'une raison polémique. La transduction comme procédé est une voie d'accès au rationalisme intégrant.

si on lui concédait qu'il a mis au point un mécanisme de développement économique, ceci ne pourrait constituer que l'organisation rationnelle d'un fragment du savoir pertinent pour l'analyse du développement régional. Ce à quoi le processus de transduction va tendre, c'est à la formation d'un rationalisme intégral et intégrant qui harmonise les rationalismes régionaux découpés par notre bloc de classification.

Disons d'emblée que la stratégie HMR propose strictement un modèle de développement. Le découpage des phénomènes est sectoriel pour « percer le voile de la région » (p. 106). Les considérations d'espaces se trouvent bannies du cœur de l'analyse de même que cette perspective aménagiste que Raynauld lui-même défendait naguère quand il insistait sur la nécessité de « transformer la nature des avantages relatifs dont la province dispose »¹⁵. Pas question ici d'espaces rendus mobiles par l'aménagement : c'est le dominium de la logique du développement économique dans un univers où la géographie et le plan sont absents.

Cet univers d'activités liées est mû, dit Raynauld, par l'innovation. Et de nous présenter les six conditions favorables à « l'innovation sur un espace » que suggère John Friedmann¹⁶. Or celles-ci, qu'il note aux pages 110-111, débordent immédiatement le cadre du seul système d'échange. Friedmann parle des aptitudes du système social, des attitudes mentales, de l'approbation sociale : autant de facteurs qui forcent le problème d'ores et déjà dans les systèmes de la contrainte et de l'intégration. De ce faisceau de facteurs Raynauld tire trois propositions dont il admet lui-même qu'elles sont des postulats à vérifier :

(a) « Seuls les grands ensembles urbains sont susceptibles d'offrir un cadre propice aux activités de développement. » (p. 111)

(b) « La domination d'un pôle sur sa zone tient évidemment à une capacité durable d'innover et aux institutions nouvelles qui reflètent et diffusent l'innovation à travers la zone périphérique... Le développement doit donc se propager suffisamment pour que la zone survive au changement et prospère à son tour. » (p. 114)

15. A. Raynauld, *Croissance et structure économiques de la province de Québec*, Québec, 1961, p. 302.

16. J. Friedmann, *A General Theory of Polarized Development* (ronéotypé, octobre 1969).

(c) « Le dynamisme et le progrès d'un espace polarisé sont une fonction de son ouverture sur l'extérieur, tant pour les stimulations plus ou moins fortes qu'il reçoit des espaces dominants que pour l'action de puissance qu'il peut exercer à son tour sur ses voisins. » (p. 115).

Ce double pari Raynauld veut le gagner en branchant Montréal sur son réseau naturel de métropoles nord-américaines. Ce choix, pour être recevable, dépend des postulats notés plus haut (et l'auteur l'admet) mais ces assises ne sont nulle part étayées.

L'accord est vite fait entre les experts sur l'importance des effets externes dans la croissance des villes mais les mécanismes d'absorption et de transmission de ces effets externes dans et sur les espaces sont encore mal démêlés. Il peut sembler fort dangereux de parier sur Montréal s'il pouvait s'ensuivre un *pattern* de développement violemment dualiste et des formes de colonialisme intérieur. Il ne suffit pas de poser que ce programme de développement va simplement procéder à une descente dans l'espace. La logique de cet espace construit en trois dimensions que constitue la ville va injecter son biais propre dans ce procès. Mais même si Montréal ne devient pas une enclave de développement mais un foyer d'activités de commandement avec des effets massifs de propagation, dans l'univers de Raynauld, c'est la logique du développement économique qui devient le paramètre fixe qui domine seul la scène.

De fait Raynauld est enchaîné par son rationalisme fragmentaire : à l'efficacité d'un procédé plausible axé sur un objectif unique, il faut, nous semble-t-il, préférer la rationalité plus large et généreuse qu'implique le rationalisme intégrant. Car la ville nouvelle (Montréal en l'occurrence) est bien davantage qu'une cage d'esprits animaux schumpéteriens, c'est le lieu d'une centralité nouvelle, celle du pouvoir¹⁷ et la planification de cette réalité économique spatialisée réclame une bonne connaissance de l'organisation de l'espace social dans lequel il s'institue. Or Raynauld qui a besoin de toutes ces dimensions pour enraciner son pari sur l'innovation les ignore complètement au moment de définir la norme qui doit guider les politiques d'aménagement qu'il propose.

17. G. Paquet, « Le méta-problème urbain », *Développement urbain et analyse économique*, Paris, 1969. L'idée a été développée par H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, 1968.

Vague, invérifiée, mais hardie cette stratégie dont les racines économiques ne sont pas bien profondes a en effet une ombre qui voudrait s'étendre dans les secteurs politiques et sociaux. L'auteur n'hésite pas à poser que sa stratégie va aussi résoudre le problème culturel des francophones québécois tant pour ce qui est des dangers d'assimilation que de la survie de l'entreprise canadienne-française ; de plus la stratégie HMR est posée comme valable pour tous les reliefs politiques possibles du Québec de demain. Ici le problème est trop vite expédié. On peut vite percevoir les effets d'une politique qui mettrait le paquet sur Montréal. De tout le territoire vers la métropole : il s'agit là d'une forme d'urbanisation délibérée dont on voudrait comprendre pourquoi elle est optimale. Sans tomber dans les peurs d'un Montréal trop grand, il faut reconnaître que les sous-régions dans la stratégie HMR sont nettement reléguées à des fonctions mineures et de dépendance. Il s'ensuit une politique implicite de distribution de la population de par le territoire qui peut fort bien avoir comme conséquence de mettre le feu aux poudres politiques. De fait, le transfert massif de population dans les ghettos de l'est de Montréal est peut-être le moyen de précipiter des confrontations désastreuses. Nous savons déjà que les francophones tendent à se lancer en affaires plus jeunes que leurs collègues anglophones au Québec et qu'ils se retirent vers des zones de sécurité en province¹⁸. Qui saura dire les effets d'une politique qui sabote ces zones de sécurité et sculpte une distribution de la population largement axée sur Montréal¹⁹ ?

Ainsi donc la stratégie HMR choisit une notion d'efficacité fort étroite mais déborde cavalièrement vers les systèmes d'intégration

18. N.W. Taylor, « The French Canadian Industrial Entrepreneur and his Social Environment », in M. Rioux & Y. Martin (éd.) *French Canadian Society*, Toronto, 1964, pp. 271-295 ; A. Raynauld, *La propriété des entreprises du Québec*, Ottawa, 1967 (ronéotypé). C'est à une sociologie de l'entrepreneuriat québécois que renvoient ces questions, mais celle-ci reste à faire.

19. Pendant trop longtemps les économistes se sont cantonnés dans des études qui mesureraient les gains et pertes économiques en seuls termes d'efficacité. Les travaux de Harberger et cie ont montré cependant que les gains et pertes économiques de ce type pour des écarts importants à la règle efficace étaient minimes par comparaison aux gains et pertes économiques résultant de changements dans les formes d'organisation. C'est le sens des travaux récents de Jaroslav Vanek sur les formes nouvelles d'organisation centrées sur l'auto-gestion. (« Decentralization under Workers-Management : A Theoretical Appraisal », *American Economic Review*, LIX, 5, décembre 1969, pp. 1006-1014). S'il faut en croire Vanek, les gains importants en efficacité tant dans l'allocation que dans la distribution des ressources sont de ce côté. En conséquence, une approche en termes d'organisation semblerait plus utile que l'approche proposée par Raynauld.

et de contrainte qu'elle n'explore jamais ; elle se fonde sur des notions fort simples de la technologie sociale de la société québécoise et ne s'attache pas à préciser les desiderata de la collectivité ; enfin, elle fait fi des coûts sociaux et humains tout autant que des possibilités d'efficacité sociale agrandie pour se complaire dans des spéculations sur des effets de développement possibles mais dont la plausibilité même n'est pas établie.

Finalement nulle part ne trouvons-nous même des commencements d'explication de ces rapports complexes entre la structure sectorielle et régionale proposée et les fonctionnements qu'elle va amorcer. Ceci rend impossible la tâche du critique qui voudrait suivre dans les boucles de rétro-action du fonctionnement vers la structure l'accumulation des effets directs et indirects de la stratégie choisie par Raynauld.

IV. Conclusion

Nous disons donc que la stratégie HMR s'enracine dans une rationalité trop étroite, mais qu'elle peut être le point de départ d'un processus de transduction utile. Pour cela il faut que la cellule où elle s'inscrit (échange, développement, structure) explose. Sera-ce le cas ? Peut-être que non car le ton de la section sur les politiques pourrait inciter un lecteur inattentif à prendre pour des conclusions ce qui ne peut être que des hypothèses. Il faudrait donc maintenant et explicitement allumer cette raison polémique qui va ouvrir la problématique et l'amener à envahir toutes les dimensions essentielles à la définition d'une politique rationnelle de développement régional.

Cependant à la source de cette raison polémique, il y a les normes qui viennent guider et infléchir l'évolution du processus de transduction²⁰. Qui dira si le paysage économique et social du Québec prendra les mêmes formes pour toutes les priorités que l'on puisse imaginer dans l'actualisation des droits sociaux et collectifs que l'État reconnaît et avalise ? Le débat sur les orientations du développement économique régional du Québec est au niveau des

20. Ce n'est pas le lieu d'un débat sur la nature du processus par lequel se définissent les politiques de l'État mais pour un examen de l'importance de remplacer les objectifs par des normes dans ce processus, voir G. Vickers, *The Art of Judgment*, London, 1965, ch. 1.

moyens il faut s'assurer qu'elles s'alignent sur des balises acceptées²¹.

Nous avons déjà une idée des particularités que le Québec peut vouloir préserver et incorporer dans cette rationalité plus large. Reste à réaliser ce droit à la différence²². Après le coup de départ, c'est maintenant le temps de la rebrousse.

— IV —

FERNAND MARTIN

Université de Montréal

Malgré l'absence de mes collègues, B. Higgins et A. Raynauld, je ne crois pas trop les trahir en faisant certains commentaires sur le Rapport que nous avons soumis au ministère de l'Expansion économique régionale à Ottawa, en février 1970. Depuis ce temps-là, beaucoup de critiques nous ont été faites et de notre côté, notre réflexion s'est continuée.

Les critiques nous semblent dans l'ensemble très utiles. Il y a certains points particuliers que nous n'acceptons pas, mais en général ce sont des points mineurs de sorte que l'accord n'est pas essentiel. Cependant, dans certains cas les critiques ont placé le débat sur d'autres terrains comme ceux de la politique ou de la sociologie, et à ce moment-là nous ne croyons pas sage de prolonger les discussions. Voilà pourquoi ces points ne seront pas relevés dans les remarques qui suivent. Par exemple, nous ne discuterons pas à savoir si oui ou non, comme le suggère Paquet, le développement de Montréal va « mettre le feu aux poudres politiques ». Non pas que nous soyons démunis d'idées politiques ou sociologiques, mais nous croyons que les différences d'opinions dans ces disciplines doivent être réglées par les spécialistes de ces disciplines et non par des économistes. D'un autre côté, les critiques ont fait des suggestions et ont posé des questions très pertinentes à notre modèle de développement. Par exemple, celle de Fortin : « À quel grand

21. La notion de développement social utilisée par le ministre Castonguay et développée par Gérard Fortin dans sa monographie, *La société de demain : ses impératifs, son organisation*, Québec, 1970, pourrait fort bien servir comme norme de départ.

22. H. Lefebvre, *Le manifeste différentialiste*, Paris, 1970, ch. 1.

complexe nord-américain appartient Montréal, Chicago ou New-York ? » recevra sûrement une réponse incessamment soit de nous soit d'autres personnes.

Enfin, l'idée maîtresse d'innovation, sous une forme ou sous une autre, comme contribution essentielle à la survie de Montréal et partant du Québec, semble avoir rallié beaucoup de suffrages.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec M. Jouandet-Bernadat lorsqu'il conclut que « Montréal ne diffuse pas sa croissance à d'autres pôles urbains »¹. Quant à son autre conclusion que « les disparités régionales loin de s'atténuer dans la province de Québec tendent à s'accroître », c'est une constatation dont nous sommes conscients et nous croyons que le remède à cette situation déplorable consiste, premièrement, à faire de Montréal un pôle de développement (et pas seulement de croissance) et, deuxièmement, à intégrer progressivement les autres régions du Québec (pôles de croissance) dans les circuits en partance de Montréal². De cette façon, la grande région de Montréal pourra absorber les surplus de population des régions en perte de croissance et le reste pourra se concentrer dans les autres régions dynamiques du Québec. Par exemple, le Rapport contient plusieurs paragraphes³ visant à expliquer comment la ville de Québec pourrait devenir un pôle de croissance. Les récentes discussions au sujet de la transformation du port de Québec en un port à eau profonde sont de très bonnes nouvelles. Nous ne croyons pas cependant que cette seule mesure sera suffisante pour transformer la région de Québec, mais elle sera un atout précieux dans ce travail.

Quant à M. Paquet, son exercice épistémologique va nous hanter longtemps. Il a bien fait ressortir que le Rapport est en partie une série d'hypothèses à vérifier plutôt qu'une solution⁴. Comme

1. Le Rapport H.M.R., page 137, dit que « Montréal n'était pas un pôle suffisamment puissant pour propager ses effets d'agglomérations par comparaison avec Toronto ». Voir aussi : « Les Choix urbains et régionaux dans le Québec des années '70 », dans *Le Québec d'Aujourd'hui*, Éditions Hurtubise HMH Ltée, Montréal, 1971, où deux des auteurs ont dit : « l'un des reproches que l'on a fait à Montréal a été de s'être étirée en ville tentaculaire sans s'entourer de satellites importants et ensuite de n'avoir pas fait rayonner sa croissance à travers le Québec » (page 207).

2. Rapport H.M.R., page 143.

3. Rapport H.M.R., page 146.

4. Dans l'ouvrage : « Les Choix urbains et régionaux dans le Québec des années '70 », dans *Le Québec d'Aujourd'hui*, op. cit., les auteurs soutiennent, pages 196 et suivantes, que leur théorie du développement économique régional « est basée sur quatre hypothèses principales ».

il le dit bien, ce Rapport n'est qu'un point de départ. Il n'est pas sûr que nous allons nous diriger exactement dans la voie qu'il nous a tracée, mais ses mises en garde vont sûrement stimuler notre imagination. Il est certain que nous allons inclure de plus en plus des variables qui vont tenir compte des fameux coûts sociaux et humains que tout le monde brandit lorsque l'on veut jeter du sable dans la machine à raisonner d'un économiste. Cette tactique classique des critiques, à laquelle nous nous attendions, va perdre graduellement de son pouvoir d'épouvantail à mesure que les économistes vont employer des modèles écologico-économiques. Ces modèles sont récents⁵, mais l'usage que l'on a fait jusqu'ici n'a pas du tout ostracisé la forme de développement que propose le Rapport. En fait, le Rapport n'a jamais proposé de mettre le paquet sur la ville de Montréal⁶. Ce qu'il propose c'est un grand ensemble urbain, formé d'une ville centrale dotée d'un secteur quaternaire fort et entourée de satellites urbains importants, le tout séparé par des espaces verts et s'étendant sur un rayon de 75 milles⁷. Contrairement à ce que l'on a pu croire, le schème d'aménagement proposé par le Rapport est compatible avec les données des modèles écologico-économiques. Par exemple, un principe de base en préservation de l'environnement consiste à étaler sur un grand espace les producteurs de pollution. Une politique de satellites industriels situés à 30 ou 40 milles et même 75 milles de la métropole, ne joue-t-elle pas exactement ce jeu? Un autre grand principe de préservation de l'environnement consiste à recycler et à traiter les

5. Orris Herfindahl et Allen V. Kneese, *The Quality of the Environment*, Baltimore, Johns Hopkins Press, for Resources for the Future, Inc., 1965. — John H. Cumberland, « Regional Interindustry Model for Analysis of Development Objectives », *Regional Science Association Papers*, volume 17, Philadelphia Meeting, novembre 1965, publié en 1966, pp. 65-94. — Walter Isard, Kenneth B. Bassett, Charles L. Choguill, John G. Furtado, Ronald M. Izumita, John Kissin, Richard H. Seyforth, et Richard Tatlock, *Ecologic-Economic Analysis for Regional Development*, Harvard University Graduate School of Design, Under Contract # CWB11422, U.S. Department of Commerce, Environmental Science Services Administration, décembre 1968, résumé dans *Regional Science Association Papers*, volume 21, Cambridge Meeting, novembre 1967, publié en 1968. — Robert U. Ayres et Allen V. Kneese, « Production, Consumption, and Externalities », *American Economic Review*, volume LIX, n° 7, juin 1969, pp. 282-297. — A. V. Kneese, R. V. Ayres, R. C. d'Arge, *Economics and the Environment; A Materials Balance Approach*, Resources for the Future, Inc., Johns Hopkins Press, 1970.

6. M. Paquet nous fait même, à tort, empiler les Canadiens français de la Gaspésie dans les « ghettos de l'est de Montréal ».

7. Voir le Rapport, page 132, et « Les Choix urbains et régionaux dans le Québec des années 1970 », *op. cit.*, page 207.

résidus. Or, les traitements efficaces ne sont souvent possibles qu'avec des installations de grande dimension et qui ont des seuils de rentabilité tellement élevés que seuls les grands ensembles urbains pourront en être dotés. D'autres situations sont évidemment possibles. À l'avenir, dans les modèles que nous construirons, nous combinerons la matrice des résidus avec celle des productions. Il est certain que dans l'aménagement interne des grandes régions, les enseignements de cette approche seront utiles pour choisir parmi les options qui s'offrent au planificateur de l'espace.

C'est dans cet esprit plus global, qu'aujourd'hui nous proposons les priorités de recherches régionales suivantes :

1) Spécifier le modèle d'un pôle de développement. Vérifier les hypothèses sur lesquelles il repose. Déterminer la structure et la dimension d'un ensemble urbain capable de susciter suffisamment d'innovations pour préserver l'autonomie du Québec.

2) Construire le réseau qui assure le rayonnement du pôle de développement vers les pôles de croissance et assurer l'intégration de tous ces pôles.

3) Étudier les pôles de croissance et sélectionner, selon leurs caractéristiques propres, les industries et activités nouvelles qui pourraient s'y installer. Cette étude n'est pas indépendante de celle conduite en (1) car dans notre schéma, c'est le pôle de développement qui est le protecteur et parfois le pourvoyeur de stimulants aux pôles de croissance.

Pour alimenter ces modèles, il faut deux autres séries d'études :

4) Études sectorielles pour dégager les règles d'implantation des industries, pour prévoir les nouvelles industries, pour déterminer les rapports avec les structures industrielles étrangères, la conjoncture économique, etc.

5) Études pour préciser le rôle des investissements publics dans la stratégie de développement proposée.

Bien sûr, l'idéal sera de pouvoir poursuivre toutes ces études à l'aide de l'approche écologico-socio-économique !